



Guide pratique

Communication interne sur le projet Justitia 4.0

Il est essentiel que vos collaboratrices et collaborateurs comprennent les objectifs de Justitia 4.0 et les raisons pour lesquelles la justice doit entamer sa transformation numérique. Ils ne porteront et ne soutiendront ce projet qu'à ces conditions. Le succès de la transformation envisagée repose sur une communication directe, transparente et continue.

Les recommandations d'action contenues dans le présent guide sont à considérer comme des orientations ou des pistes de réflexion pour les organes directeurs, les ambassadeurs et les responsables de communication des tribunaux et des ministères publics.

1 La communication est une tâche stratégique. Commencez par une réflexion globale pour réussir votre communication sur l'accompagnement de la transformation digitale de votre autorité judiciaire.

Répondez aux questions suivantes : comment avons-nous communiqué jusqu'à présent ? Qu'est-ce qui était bien ? Qu'est-ce qui était moins bien (situation initiale) ? Qu'est-ce que je veux faire en communiquant (objectifs) ? À qui est-ce que je m'adresse (groupes cibles) ? Quels sont mes messages ? Quels moyens ai-je à ma disposition (canaux de communication) ? Quelles sont les mesures que je veux prendre ? Qui est responsable de la communication (organisation) ? Quand est-ce que je veux communiquer quoi (calendrier) ? Ai-je éventuellement besoin de financements (budget) ? Comment dois-je évaluer les mesures que je prends en matière de communication pour pouvoir les améliorer (évaluation) ?

Si vous disposez d'un département communication, consultez le pour planifier votre communication.

2 Quels sont vos canaux actuels de communication ? Quels nouveaux canaux pouvez-vous mettre en place ?

Il est impossible de ne pas communiquer. Vous le faites déjà, avec vos collaboratrices et collaborateurs, via les canaux les plus divers. Notez ceux que vous utilisez actuellement et réfléchissez à d'autres canaux potentiels.

3 Qui est responsable de la communication ?

Désignez une personne responsable de la communication. Dans une petite administration, il n'y en a peut-être pas. Cette tâche peut être assumée par un/e cadre, notamment par le/la secrétaire général/e, le/la responsable de projet numérisation, le/la responsable RH ou par une personne désignée à cet effet comme l'ambassadeur/l'ambassadrice.

4 Communiquer avec qui, quand et sur quoi ?

Alors qu'un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs judiciaires estiment peut-être que la mise en œuvre de Justitia 4.0 au sein de leur organisation reste lointaine et n'est encore que d'un intérêt limité, d'autres manifestent de la curiosité et veulent en savoir plus. Vous devez d'abord donner des informations aux cadres pour que ces personnes puissent les transmettre à leurs collaboratrices et collaborateurs, les sensibiliser et les motiver. **Fournissez à tout le monde des informations consultables en tout temps.** Déroulez petit à petit un tapis d'informations sur lequel vous pourrez vous baser. Le début du processus parlementaire concernant la LPCJ (« Loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire ») vous fournit aujourd'hui un point de départ pour classifier le projet Justitia 4.0 et commencer à communiquer dessus. Expliquez la **LPCJ** qui constitue la base légale de l'obligation de communiquer par voie électronique et qui permet la consultation des dossiers.

Expliquez pourquoi des changements sont nécessaires maintenant. Expliquez les **objectifs et l'utilité des éléments constitutifs du projet** Justitia 4.0 (plateforme « Justitia.Swiss », Application dossier judiciaire, Transformation) ainsi que le **plan directeur** et indiquez que votre autorité judiciaire fait, elle aussi, en tant que membre de la CCDJP ou de la Conférence sur la justice, partie des **mandantes**).

Expliquez comment votre autorité judiciaire envisage la **mise en oeuvre** du projet Justitia 4.0, qui en sont les **personnes responsables** (ambassadeurs, directeur/trice de projet) et comment il est prévu **d'aider les collaboratrices et collaborateurs** dans le cadre de la transformation numérique.

Utilisez à cet effet notre présentation de base, le storytelling, les vidéos explicatives et les site Internet du projet. Incitez vos collaboratrices et collaborateurs à s'informer sur le projet.

5 Où pouvez-vous, avec vos collaboratrices et collaborateurs, obtenir des informations sur le projet Justitia 4.0?

Site Internet : www.justitia40.ch (allemand, français, italien) avec des nouvelles, des informations sur les projets Plateforme « Justitia.Swiss», Application dossier judiciaire, Transformation, des généralités concernant le projet, la rubrique services, les vidéos explicatives, les rapports annuels etc.

Newsletter : Inscription à la [Newsletter \(justitia40.ch\)](http://justitia40.ch), informations sur le projet quatre fois par an

LinkedIn : Informations hebdomadaires sur le projet et la transformation digitale

Manifestations : Nous participons volontiers à votre manifestation et vous donnons des informations selon vos besoins. Contactez-nous !

Devenez membre du groupe d'experts Communication : Le groupe d'experts sert à échanger des expériences autour des outils de communication et des mesures prises par les responsables de la communication des autorités judiciaires et l'équipe de communication de Justitia 4.0. Il est dirigé par Christian Renggli, responsable de l'information du Tribunal cantonal de Lucerne. Il est ouvert à toutes les personnes intéressées par les sujets abordés dans le cadre de la communication autour du projet. Le groupe se réunit environ deux fois par an. Ses membres reçoivent régulièrement la lettre d'information Justitia Update (par courriel) qui regroupe les informations les plus récentes sur le projet. Inscrivez-vous à notre groupe d'experts sur info@justitia.swiss

Équipe de communication : le projet Justitia 4.0 dispose d'un département dédié à la communication qui emploie Mesdames Monika Gysin, responsable de la communication (langue maternelle allemande) et Jézael Fritsche, experte en communication (langue maternelle française, bilingue). Ces personnes sont vos premières interlocutrices pour répondre à vos questions sur info@justitia.swiss.

Informations complémentaires

Vous obtiendrez des informations complémentaires et des informations sur des thèmes adjacents sur : info@justitia.swiss et/ou sur le site internet www.justitia40.ch